

Ottawa  
pourrait  
contester  
la législation  
québécoise

Page A 3



Le voile  
porté  
en classe?  
Oui. Non.  
Ça dépend.

Page A 3



Fats Domino, précurseur  
du rock, n'est plus

Page B 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 243

LE DEVOIR, LE JEUDI 26 OCTOBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## RACISME

### Des organismes partenaires claquent la porte

Le désaccord avec Québec porte sur la nouvelle orientation donnée à la consultation

LISA-MARIE GERVAIS

Coup dur pour le forum qui remplace la consultation sur le racisme systémique: plusieurs des 31 groupes communautaires devant mener des consultations locales dans diverses régions du Québec ont décidé de se retirer du processus ou envisagent de le faire, a appris *Le Devoir*. Ces organisations à but non lucratif dénoncent le changement de cap de la consultation, devenue un forum sur la valorisation de la diversité et l'emploi.

«Le fait d'avoir enlevé les mots "racisme systémique", pour moi, ça ne marche pas», a déclaré Jérôme Pruneau, directeur général de Diversité artistique Montréal (DAM), qui claque la porte de la consultation. Il demandera même le remboursement des frais encourus jusqu'ici. «Plus dérangeant encore, on va s'intéresser uniquement à la question de l'emploi, alors qu'on sait très bien que vivre en société aujourd'hui, c'est bien plus large que la question économique.»

Selon lui, le fait que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ait repris les rênes du dossier, après avoir écarté la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), pose un problème éthique. «Il n'y a plus d'indépendance, ça ne marche pas. On ne peut pas être juge et partie d'une consultation aussi importante!»

Le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques se retire exactement pour les mêmes raisons. Quant au Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), il ne participera pas non plus à la nouvelle mouture de la consultation, mais c'est plutôt parce qu'il ne se sent pas concerné par les problèmes d'intégration à l'emploi. «On trouve que c'est un mandat tout à fait légitime, mais on s'en retire, car on ne peut pas dire que notre communauté est affectée par ces défis-là.»

Rappelons qu'à l'origine, les 31 organismes mandatés par le MIDI devaient mener «des séances de consultation durant les mois de septembre et d'octobre, pour recueillir des témoignages de personnes qui ont vécu de la discrimination ou du racisme, ou qui souhaitent proposer des pistes de solution», selon le communiqué de la CDPDJ. Même si aucune entente n'a été signée jusqu'ici, rien n'a changé, assure le

## ENQUÊTE MÂCHURER

### Le député libéral Guy Ouellette arrêté

L'arrestation de l'ancien policier pourrait être liée aux fuites sur l'enquête portant entre autres sur l'ancien premier ministre Jean Charest



MARIE-MICHÈLE SIOUI  
MARCO BÉLAIR-CIRINO  
ISABELLE PORTER  
à Québec

Le député libéral et ex-policier à la Sûreté du Québec Guy Ouellette a été arrêté mercredi par l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Il ne fait face à aucune accusation pour l'instant.

L'arrestation de Guy Ouellette pourrait être liée aux fuites de documents dans l'enquête Mâchurer, une vaste opération de l'UPAC qui se penche sur le financement politique et l'octroi de contrats publics, et vise entre autres l'ex-premier ministre Jean Charest et l'ex-argentier libéral Marc Bibeau. Cette enquête a fait l'objet de nombreuses fuites dans les médias, si bien que l'UPAC a déclenché, en avril, une enquête interne «afin de déterminer l'origine de la transmission de documents confidentiels qui a permis la diffusion publique de certains éléments d'une enquête criminelle active».

L'arrestation de Guy Ouellette a créé une onde de choc sur la colline Parlementaire, et même au-delà: en milieu de soirée, le premier ministre Philippe Couillard a annoncé qu'il suspendait sa tournée dans le Nord-du-Québec pour être présent au caucus de son parti, ce jeudi, afin de trancher sur le sort de Guy Ouellette.

Par le biais de sa porte-parole, le chef libéral a dit avoir appris la nouvelle de l'arrestation de son collègue par les médias. Il s'est abstenu de tout autre commentaire.



Jean Charest

#### Stupéfaction à l'Assemblée nationale

Le député de Chomedey était présent en Chambre, mercredi, pour la période des questions. Il a ensuite présidé la Commission des institutions jusqu'à 13 h. Au retour de la pause, vers 15 h, il a été remplacé par le député libéral Richard Merliani, sans que les membres de la Commission soient avisés de la raison de son départ. La nouvelle de son arrestation est tombée quelques heures plus tard.

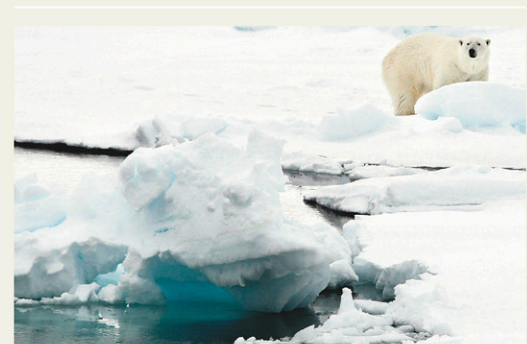
Interpellés par les médias, les membres du caucus libéral se sont faits discrets, jouant de prudence dans l'attente des motifs expliquant l'arrestation de leur collègue. «On vient de l'apprendre. On est très surpris», a réagi le député de Portneuf, Michel Matte. «On va avoir une rencontre tout à l'heure pour en parler», a-t-il ajouté, évoquant un caucus téléphonique qui

VOIR PAGE A 8 : RACISME

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE  
Guy Ouellette, que l'on voit ici sur une photo prise en 2012, a été élu pour la première fois en 2007.

VOIR PAGE A 8 : ARRESTATION

## AUJOURD'HUI



Actualités › La banquise est plus mince qu'estimé. La salinité de la neige fausserait le calcul effectué par les satellites européens.

Page A 4



Avis légaux..... B 6  
Décès..... B 4  
Météo..... A 4  
Mots croisés..... A 4  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... A 5

## LIVRES

### Chronique d'un siècle de crime organisé

André Cédilot et André Noël immortalisent les mafieux québécois

AMÉLI PINEDA

Cadavres criblés de balles, vedettes et politiciens accompagnés de gangsters, les journalistes André Cédilot et André Noël souhaitent que les Québécois gardent une trace de la présence du crime organisé à travers *Gangsters et mafiosi, cent ans de crime organisé au Québec*, un récit photographique relatant les moments marquants du dernier siècle.

«On l'a vu dans le film *Le parrain*, le but ultime de ces gens-là [les mafieux], c'est d'un jour devenir respectable. Nous, notre but, c'est de les immortaliser parce qu'un jour eux ou leurs descendants seront très riches et on ne saura pas d'où vient leur fortune», explique d'entrée de jeu André Cédilot.

Réunis dans un café de la rue Saint-Denis à Montréal, les deux complices de longue date ont beau profiter de leur retraite, ils



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les journalistes retraités André Cédilot et André Noël publient un ouvrage illustré sur le crime organisé à Montréal.

VOIR PAGE A 8 : CHRONIQUE

## Singh rejette toute responsabilité dans Lac-Saint-Jean

Ottawa — Le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, refuse de porter la responsabilité du maigre score obtenu par son parti à l'élection partielle dans Lac-Saint-Jean lundi soir. «J'ai été chef seulement une semaine. Donc il faut que je continue le travail, continue de parler avec les gens, de proposer mes politiques», a indiqué M. Singh alors qu'il était de passage à Ottawa mercredi. En fait, M. Singh a été élu chef le 1er octobre dernier, trois semaines avant l'élection partielle. Lundi, sa candidate Gisèle Dallaire a obtenu 11,7% des voix exprimées alors qu'elle en avait eu 28,5% à l'élection générale de 2015. M. Singh a répété que son parti devait «exciter à nouveau les gens» et qu'il travaillerait en ce sens. «Nous avons eu une période pendant laquelle nous n'avions pas de chef qui serait le chef dans le futur. [...] Tom Mulcair a fait un travail phénoménal comme chef, mais il y avait cette notion que ça ne se poursuivrait pas.»

Le Devoir

## Alcool Nouveau-Brunswick vendra du cannabis

Fredericton — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonce qu'Alcool NB s'occupera de la vente au détail du cannabis à des fins récréatives dans la province par l'intermédiaire d'une filiale. Le ministre de la Santé, Benoît Bourque, croit que de confier l'exploitation des espaces de vente au détail à Alcool NB permettra d'assurer que le cannabis reste hors de la portée des criminels et des jeunes. Au moyen d'une filiale, Alcool NB exploitera cette vente au détail dans des magasins indépendants qui respecteront les règles commerciales ainsi que les modalités et conditions de la société d'État.

La Presse canadienne

## Prison à vie pour Randy Tshilumba

«Elle s'appelait Clémence, elle avait 20 ans et toute la vie devant elle», a déclaré en ouverture, mercredi, la juge Hélène Di Salvo avant d'envoyer Randy Tshilumba au cachot pour le reste de ses jours, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. La sentence du jeune homme de 21 ans venait clore une journée très chargée en émotion, durant laquelle la famille et les proches de Clémence Beau-lieu-Patry avaient préalablement livré des témoignages prenants au palais de justice de Montréal. Randy Tshilumba a été reconnu coupable par un jury vendredi dernier du meurtre prémédité de la jeune femme. Elle est morte après avoir été poignardée 14 fois alors qu'elle travaillait dans un marché Maxi de l'est de Montréal, le soir du 10 avril 2016.

La Presse canadienne

## Une actrice accusée Bush père de l'avoir touchée par derrière

Washington — Une actrice accuse l'ancien président américain George H. W. Bush de l'avoir touchée par derrière à l'occasion d'une photo et de lui avoir raconté une blague osée. Selon le magazine *People*, Heather Lind a raconté, dans un message Instagram qui a depuis été effacé, que l'incident s'était produit au moment où elle faisait la promotion de sa série *TURN: Washington's Spies*. M<sup>me</sup> Lind est vue sur une photo prise à Houston en 2014 en compagnie de l'ancien président, aujourd'hui âgé de 93 ans et confiné à un fauteuil roulant. Le porte-parole de M. Bush, Jim McGrath, a déclaré dans un communiqué transmis à l'Associated Press que «le président Bush ne voudrait jamais, sous quelque circonstance possible, rendre qui que ce soit mal à l'aise, et il s'excuse sincèrement si sa tentative d'humour a offensé M<sup>me</sup> Lind».

Associated Press

JUSTICE

# Le bilinguisme à la Cour suprême rejeté

Dix-sept députés libéraux ont néanmoins appuyé le projet de loi néodémocrate

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le projet de loi visant à imposer le bilinguisme aux futurs juges de la Cour suprême a été défait mercredi soir à la Chambre des communes. Mais 17 députés libéraux, dont 11 du Québec, ont rompu les rangs et ont appuyé l'initiative néodémocrate au nom de leurs principes.

Le projet de loi a été défait, 65 députés l'ayant appuyé et 224 s'y étant opposés. Les néodémocrates présents ont voté pour, mais 14 d'entre eux (sur un total de 44) manquaient à l'appel, dont quatre qui étaient pourtant présents aux votes précédents.

Tous les bloquistes présents ont voté pour, tandis qu'une vaste majorité de libéraux et de conservateurs — dont six Québécois — ont voté contre.

Le projet de loi stipulait que toute personne nommée au plus haut tribunal du pays doit «comprendre le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète».

Pour le député libéral de Mont-Royal, Anthony Housefather, il était impératif d'appuyer le projet de loi. «Je crois que les interprètes de la cour font parfois des traductions erronées et, pour une personne comme moi qui fait partie d'une communauté linguistique minoritaire, je peux comprendre pourquoi, pour les deux communautés, il est important d'avoir des juges bilingues.»

Le député de Saint-Léonard-Saint-Michel, Nicola Di Iorio, pense de même.

«À la Cour suprême, ce sont des raisonnements extrêmement sophistiqués qu'on fait. Si c'est très sophistiqué, ça veut dire que c'est subtil, si c'est subtil, c'est dans la nuance. Et si c'est dans la nuance, je ne veux pas qu'elle

soit perdue. Je ne veux pas me retrouver devant quelqu'un qui n'a pas trop saisi mon affaire parce que l'interprète ne l'a pas saisie.»

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition en 2010, les libéraux avaient appuyé un projet de loi identique au C-203 défait hier. Ils s'y opposent aujourd'hui au motif que le contexte a changé.

La nomination ratée de Marc Nadon à la Cour suprême, plaident-ils, a mis en lumière le fait que les modifications à la Loi sur la Cour suprême peuvent s'apparenter à des amendements constitutionnels requérant l'aval de sept, voire dix provinces.

Les libéraux estiment que, dans la mesure où ils se sont donné pour directive de ne nommer que des juges bilingues, il est inutile de provoquer une éventuelle contestation judiciaire.

« Je crois que les interprètes de la cour font parfois des traductions erronées »

Anthony Housefather, député libéral de Mont-Royal

« Ça ne me convainc pas du tout », rétorque pour sa part la députée de Brossard-Saint-Lambert, Alexandra Mendès. « Je crois que c'est important que le principe soit défendu. »

Idem du côté de M. Di Iorio, qui fait valoir que, si le projet C-203 était inconstitutionnel,

alors la directive libérale le serait aussi.

Or la nomination du juge Malcolm Rowe faite par Justin Trudeau en vertu de cette directive n'a pas été contestée.

Autres projets de loi

Au moins un libéral a laissé entendre qu'Ottawa pourrait donner une suite à cette affaire.

« Peut-être qu'il y a d'autres projets de loi qui pourraient être déposés qui atteindraient le même objectif sans enclencher une ronde constitutionnelle », a avancé Francis Scarpaleggia, faisant valoir que cela pourrait être fait « avant la fin du mandat ».

Il n'a pas voulu donner de détails sur les possibilités qui existent, indiquant « laisser cela à la ministre de la Justice ».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Un vélo fantôme à la mémoire de Clément Ouimet

C'est devenu une tradition quand un cycliste décède dans un accident de la route: un vélo fantôme, peint en blanc, est installé sur les lieux du drame. Un vélo fantôme a ainsi été installé en hommage à Clément Ouimet, mercredi, sur la voie Camillien-Houde, au pied du mont Royal, à l'endroit précis où le cycliste professionnel âgé de 18 ans a perdu la vie, le 4 octobre dernier, après avoir été heurté par un véhicule qui effectuait illégalement un demi-tour. Il s'agit d'un des vélos de course de Clément Ouimet, auquel ses proches ont ajouté des pièces de leurs propres bicyclettes en guise de souvenir.

JUSTICE

## « C'est inacceptable »

La ministre Stéphanie Vallée porte plainte contre les propos controversés du juge Jean-Paul Braun tenus lors d'un procès pour agression sexuelle

ISABELLE PORTER

à Québec

Le Conseil de la magistrature Lva enquêter sur les propos tenus par le juge Jean-Paul Braun lors d'un procès pour agression sexuelle à la suite d'une plainte de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée.

« C'est inacceptable », a lancé la ministre Vallée mercredi matin avant d'indiquer qu'elle comptait porter plainte.

En vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le Conseil a l'obligation de déclencher une enquête lorsqu'une plainte est formulée par la ministre de la Justice.

La ministre réagissait aux propos du juge rapportés mercredi par *Le Journal de Montréal*.

« On peut le dire qu'elle a un peu de surpoids, mais elle a un joli visage, hein ? » a lancé le juge Jean-Paul Braun lors du procès d'un chauffeur de taxi accusé d'avoir agressé sexuellement une adolescente de 17 ans.

Le juge Braun a également laissé entendre que le consentement n'était pas nécessaire lors de tous les gestes à caractère sexuel. « Il y a un consentement pour embrasser quelqu'un et un consentement pour met-

## Forum sur les agressions sexuelles

Le temps est venu de mener une réflexion en profondeur sur les meilleurs moyens de prévenir les agressions sexuelles et de mieux soutenir les victimes, estime la ministre de la Condition féminine, Hélène David. La ministre a annoncé mercredi la tenue, à la mi-décembre, d'un grand forum visant précisément cet objectif. Au terme de l'exercice, dont le lieu et les dates n'ont pas encore été précisés, il ne serait pas surprenant de voir Québec annoncer un meilleur financement des or-

ganismes destinés à informer et soutenir les victimes d'agressions sexuelles, qui se plaignent constamment de ne pas pouvoir remplir leur mandat, faute de financement adéquat et stable. « Qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? », deviendra dès lors, a dit M<sup>me</sup> David, la grande question à explorer au cours du forum, qui devrait réunir autour de la même table plusieurs ministres, des experts et les organismes destinés à venir en aide aux victimes.

La Presse canadienne

tre, comme on dit, la main au panier. »

Ces propos sont rendus publics en plein débat sur l'aide à apporter aux victimes d'agressions.

En mai, la députée conservatrice Rona Ambrose avait suggéré qu'on impose aux avocats et juges un cours de perfectionnement sur le droit relatif aux agressions sexuelles et que le Conseil canadien de la magistrature en fasse rapport au gouvernement.

le juge Braun sera suspendu ou non durant la durée de l'enquête. Au terme du processus, les conséquences potentielles vont de la simple réprimande à la destitution.

Les partis unanimes

La ministre de la Condition féminine, Hélène David, a ajouté sa voix à celle de M<sup>me</sup> Vallée en fin de matinée, lors d'un point de presse sur sa stratégie pour lutter contre les violences sexuelles. « Ça prouve [la nécessité de] la chose même », a-t-elle dit.

L'un après l'autre, les partis d'opposition ont tous vivement dénoncé le juge et réclamé que la ministre de la Justice interviene. « Je trouve ça déplorable qu'en octobre 2017 après tant de remous social un juge au Québec se permette de dire des insanités pareilles », a déclaré le député Amir Khadir.

Cette affaire rappelle celle du juge Robin Camp, qui en 2014 avait demandé à une victime d'agression sexuelle pourquoi elle n'avait pas serré les genoux. Ce dernier a finalement démissionné en mars dernier avant que les procédures de destitution lancées contre lui ne s'exécutent.

Le Devoir

## Accès à un médecin de famille : Barrette change d'approche

JOCELYNE RICHER

à Québec

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, se voit contraint de revoir sa stratégie visant à procurer un médecin de famille à 85% des Québécois avant la fin de 2017.

Il a reconnu mercredi que tout indiquait que sa stratégie initiale n'allait pas fonctionner et que la cible de 85% ne serait donc pas atteinte le 31 décembre, comme il s'était pourtant engagé à le faire.

Le ministre a donc annoncé mercredi avoir convenu d'une nouvelle approche avec le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, Louis Godin.

Le moyen désormais privilégié: transférer la clientèle d'un médecin de famille qui prend sa retraite à un jeune médecin qui commence sa pratique.

Le ministre demande donc aux médecins qui songent à prendre leur retraite de prévenir Québec des mois à l'avance en vue de planifier le transfert de clientèle souhaité le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Chaque année, environ 225 médecins de famille prennent leur retraite et 400 nouveaux médecins arrivent sur le marché du travail.

Il a qualifié l'initiative de « grande inscription ».

En procédant ainsi, les patients n'auront plus à voir un médecin avant d'être pris en charge par lui.

M. Barrette a dit que la loi 20 était toujours en place. La loi 20, décriée par les médecins, prévoyait que les omnipraticiens s'exposaient à d'importantes sanctions financières, allant jusqu'à 30% de leur rémunération, s'ils n'augmentaient pas leur clientèle substantiellement. Son application a été suspendue.

Au 31 décembre 2016, 77% des Québécois avaient un médecin de famille, soit 555 856 patients de plus que deux ans auparavant. En juin 2015, c'était le cas pour 69% d'entre eux.

En février, observant de la résistance dans le milieu, le ministre Barrette avait accentué la pression sur les 9500 médecins de famille du Québec, afin qu'ils acceptent de prendre en charge un plus grand nombre de patients dans les mois suivants et accélèrent la cadence pour respecter l'échéance fixée.

En juin, il était revenu à la charge.

La Presse canadienne

## ACTUALITÉS

## Cela va de mal en pis

MICHEL DAVID



Le déni est un mécanisme de défense particulièrement répandu en politique, où l'adversité est la règle, mais la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, constitue un cas particulièrement fascinant. Alors que la loi sur la neutralité religieuse de l'État est décriée de toutes parts, elle a déclaré le plus sérieusement du monde : « Il n'y a pas de controverse. »

M<sup>me</sup> Vallée avait déjà donné un aperçu de sa propension à s'embrouiller dans ses explications quand elle avait été incapable de définir le mariage. D'une journée à l'autre, ses tentatives de clarifier l'application de la règle du « visage découvert » dans les services publics augmentent la confusion, y compris parmi les députés libéraux.

Dès le départ, elle en a laissé plusieurs perplexes avec sa distinction entre le « moment d'interaction directe » entre un chauffeur d'autobus et un usager du transport en commun, qui nécessite d'avoir le visage découvert, et la « durée de la prestation de service », alors que ce n'est plus requis.

La confusion s'est ensuite transportée dans les salles de cours des cégeps et des universités. M<sup>me</sup> Vallée a expliqué que durant un cours proprement dit, où survient un épisode de « communication », le visage devra être découvert, mais que ce ne sera pas obligatoire durant une simple conférence. Pourtant, un échange peut survenir dans les deux cas.

La situation s'est compliquée un peu plus quand la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, est venue contredire sa collègue. Une étudiante portant le voile devrait se découvrir le visage pour avoir accès à la bibliothèque ou se présenter à un examen, mais pas nécessairement pour assister à un cours.

◆ ◆ ◆

Il s'agit d'une question « très, très complexe », car il y a « mille et une façons » d'appliquer la loi, a expliqué M<sup>me</sup> David. Un peu plus tôt, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Couillard avait pourtant déclaré : « Elle n'est pas complexe, la loi. » Le commun des mortels peut difficilement en juger puisque, curieusement, le texte est introuvable sur le site de l'Assemblée nationale.

La ministre de la Justice a eu beau évoquer la possibilité de demander une injonction pour forcer la main aux récalcitrants, le maire Coderre n'en demord pas : « Moi, dans la métropole, les citoyens pourront avoir des interactions avec les services municipaux à visage couvert. Point à la ligne. »

M. Couillard répète à qui veut l'entendre que la loi va s'appliquer, mais que les lignes directrices qui encadreront les demandes d'accommodement religieux ne seront pas rendues publiques avant plusieurs mois. Sans connaître ces balises, comment la loi pourrait-elle être appliquée ?

On peut facilement comprendre que le gouvernement n'ait aucune envie d'entrer en conflit avec le monde municipal ou la communauté universitaire, mais il y a toujours un danger à adopter une loi sans avoir l'assurance qu'on pourra la faire appliquer. Si ceux qui en ont la responsabilité ne l'assument pas, d'autres pourraient décider de s'en charger, que ce soit dans le métro ou dans une salle de cours. Des dérapages qui provoqueraient une nouvelle crise des accommodements raisonnables sont la dernière chose dont le gouvernement a besoin.

◆ ◆ ◆

Tout en précisant bien qu'« on n'est pas encore là », la ministre de la Justice a indiqué pour la première fois que le recours à la clause dérogatoire pourrait être une possibilité à envisager dans l'éventualité où la loi serait déclarée incompatible avec les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne.

En réalité, personne ne peut penser un seul instant que M. Couillard pourrait s'y résigner un jour, mais renoncer d'entrée de jeu à ce qui pourrait être le seul moyen pour le Québec de définir lui-même les règles du jeu en matière de laïcité, ou simplement de vivre-ensemble, serait très mal avisé.

À plus forte raison si le gouvernement fédéral décidait de s'en mêler, comme Justin Trudeau semble de plus en plus tenté de le faire, malgré l'avis de certains de ses ministres québécois. Toujours soupçonné d'être Canadien d'abord et avant tout, M. Couillard aurait là une occasion inespérée de se poser en défenseur de la différence québécoise. De toute manière, il faudra sans doute des années avant que la Cour suprême soit appelée à trancher.

Si M. Couillard pensait être en mesure d'évacuer la question de la laïcité de la prochaine campagne électorale pour se concentrer sur les « enjeux réels des citoyens », c'est raté. Pour ce faire, il aurait dû légiférer dès le début de son mandat, comme il disait en avoir l'intention à l'époque. Certes, le PLQ ne participera pas à la surenchère à laquelle le PQ et la CAQ vont manifestement se livrer, mais il aurait tout intérêt à trouver quelqu'un d'autre que M<sup>me</sup> Vallée pour défendre ou même simplement expliquer sa position.

mdavid@ledevoir.com

## NEUTRALITÉ RELIGIEUSE



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, n'a pas été impressionné par les clarifications de la ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée.

## Trudeau ouvre la porte à une contestation judiciaire de la loi québécoise

Au moins deux ministres du Québec s'opposent à une intervention d'Ottawa

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le premier ministre Justin Trudeau laisse de plus en plus entendre qu'il s'opposera à la Loi sur la neutralité religieuse du Québec, laissant la porte toute grande ouverte à une contestation fédérale. Mais sa position ne fait pas l'unanimité au sein de son cabinet. Au moins deux de ses ministres estiment qu'Ottawa n'a pas à se mêler de la question.

Le premier ministre semblait loin d'être rassuré mercredi par la mise au point du gouvernement québécois la veille sur l'application de sa nouvelle loi. « Vous appelez ça des clarifications ? » a lancé Justin Trudeau à son arrivée au parlement mercredi.

« Je vais toujours défendre la Charte des droits et libertés. On va faire nos devoirs. On va s'assurer qu'on est en train d'entreprendre les bonnes étapes par rapport à ce projet de loi », a-t-il martelé. Mais, contrairement à la semaine dernière, M. Trudeau ne parlait plus du droit du Québec de faire ses propres lois.

La ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, l'a toutefois réitéré en répliquant à M. Trudeau. « Oui, c'est le premier ministre canadien. Oui, le Québec a aussi le droit de légiférer sur des enjeux qui lui sont propres [quant au vivre-ensemble], a déclaré la ministre à Québec, en refusant d'aller plus loin et « d'avoir un échange par le biais des médias ».

Le premier ministre québécois, Philippe Couillard, a pour sa part prié son homologue fédéral de « lire le projet de loi » avant de mettre en doute sa constitutionnalité.

## Garneau et Duclos contre Trudeau

Justin Trudeau a beau envisager une contestation judiciaire, certains de ses ministres s'opposent à l'idée.

Mardi, le ministre des Transports Marc Garneau martelait à sa sortie du Conseil des ministres que son gouvernement n'avait « pas l'intention de [s']immiscer dans une loi de l'Assemblée nationale ».

Outre les sorties du premier ministre, la dé-

## Vallée n'exclut pas le recours à la clause de dérogation

La ministre de la Justice québécoise, Stéphanie Vallée, a beau se dire « persuadée » que la Loi sur la neutralité religieuse passera le test des tribunaux, elle n'écarte pas pour autant la possibilité de recourir à la clause de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés. « Ça fait partie des moyens qui sont mis à la disposition [du gouvernement québécois], a-t-elle indiqué, avant de marteler qu'« on n'en est pas là ». « Pour le moment, la clause dérogatoire ne fait pas partie de la question, parce qu'il n'y a pas encore de contestation en cour. » Le ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, a quant à lui indiqué que « nous n'avons pas besoin de l'utiliser [la clause de dérogation] parce que la loi respecte la Charte ».

Marco Bélaïr-Cirino

putée montréalaise Alexandra Mendès affirmait elle aussi, à la suite de l'adoption de la loi québécoise la semaine dernière, que le fédéral n'aurait d'autre choix que d'intervenir. « C'est sûr que, si c'est des questions de charte, éventuellement le gouvernement fédéral va devoir s'en mêler », avait-elle déclaré.

Des collègues « se sont prononcés. Moi, je vous donne ma position », a tranché mardi Marc Garneau, en désaccord avec ceux-ci.

Son collègue Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille et du Développement social, est du même avis que lui. « M<sup>me</sup> Mendès a le droit d'avoir son opinion. Mais nous, on a dit ce qu'on avait à dire », soulignait-il mardi, lui aussi à sa sortie du cabinet. « J'ai toujours dit que c'était une loi qui me semblait avoir des problèmes d'application importants. [...] Mais ce n'est pas au gouvernement fédéral de dire au Québec comment faire la chose », tranchait M. Duclos.

Leur collègue de Saint-Léonard, Nicola Di Io-

rio, affirme même qu'il « tomberait à la renverse de savoir qu'on irait se mêler d'une histoire comme celle-là ». Le « premier rôle » du gouvernement fédéral, dit cet avocat, « c'est de respecter les compétences provinciales, de ne pas intervenir dans un débat qui est un débat de nature provinciale. [...] Et pas essayer de brouiller les pistes par une intervention trop rapide ».

Le gouvernement fédéral pourrait choisir d'intervenir dans une contestation judiciaire qui serait intentée par un tiers contre la loi québécoise sur la perception et la réception de services à visage découvert. Ottawa pourrait aussi décider de faire lui-même un renvoi à la Cour suprême, appelant cette dernière à se prononcer sur la loi québécoise. Mais cette seconde option serait « l'arme nucléaire », selon le constitutionnaliste de l'Université de Montréal Stéphane Beaulac, car Ottawa l'a rarement utilisée contre une loi provinciale dans l'histoire récente. « C'est une bombe, politiquement parlant, parce que c'est complètement en porte à faux de la tendance contemporaine de fédéralisme coopératif et du respect du partage des compétences », a commenté M. Beaulac au Devoir.

## Ambiguïté fédérale

Le premier ministre a ajusté son discours depuis l'adoption du projet de loi 62. M. Trudeau a d'abord fait valoir, le jour de son adoption mercredi dernier, qu'il allait « continuer de [s]assurer [que tous les Canadiens soient protégés par la Charte, tout en respectant les choix que peuvent faire différents parlementaires à différents niveaux] ».

Jeudi, Justin Trudeau, de passage au Lac-Saint-Jean en marge de l'élection partielle, affirmait que « ce n'est pas au gouvernement fédéral de contester [la loi] ».

Vendredi, toujours au Lac-Saint-Jean, il apportait des nuances en disant que « le gouvernement fédéral va étudier attentivement [la loi] et assumer ses responsabilités là-dessus ». L'élection partielle s'est tenue lundi.

Avec Marco Bélaïr-Cirino  
Le Devoir

## Interprétations contradictoires sur le voile en classe

Les ministres Hélène David et Stéphanie Vallée ne voient pas les choses du même œil

MARCO BÉLAÏR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Des membres du gouvernement se contredisent sur la portée de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État dans les établissements d'enseignement supérieur.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a évoqué mercredi la possibilité que les étudiants ayant un cours dans un « immense amphithéâtre » d'une université soient soustraits à l'obligation d'avoir le visage découvert en classe, mais pas leurs confrères faisant partie d'un « tout petit groupe ».

La loi sur la neutralité religieuse a été adoptée notamment pour favoriser la qualité de la communication entre une personne et un agent de l'État, a-t-elle rappelé dans une conférence de presse. « Des étudiants qui ne communiquent pas du tout parce qu'il y a 350 étudiants devant toi et

qu'il n'y a pas d'interaction ; c'est très différent d'une direction de thèse, d'une soutenance de thèse, d'un séminaire de maîtrise, etc. », a-t-elle ajouté.

L'ancienne vice-rectrice à l'Université de Montréal est convaincue que les universités feront preuve de rigueur et de nuance pour appliquer la loi controversée. « [Elles] sont tout à fait outillées face à la question de la qualité de la communication », a-t-elle soutenu.

M<sup>me</sup> David s'est défendue de tirer des conclusions différentes de celles de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. Elle a laissé entendre que l'interdiction totale du voile, des verres fumés, de la cagoule ou encore du bandana évoquée par l'auteur de la loi visait les classes des écoles primaires et secondaires. « N'oubliez pas que, quand ma collègue parlait, elle parlait des élèves, et des élèves, c'est souvent plus primaire, secondaire », a dit M<sup>me</sup> David à la presse.

Pourtant, sa consœur Stéphanie Vallée avait pris soin mardi de préciser que « lorsque l'étu-

diant est dans la salle de cours, lorsque l'étudiant reçoit sa formation, la prestation à visage découvert s'applique aussi ».

D'autre part, Hélène David a mentionné que la loi sur la neutralité religieuse est superflète pour renforcer la sécurité des cégeps et des universités puisque l'obligation de découvrir son visage notamment pour des fins d'identification « est déjà appliquée partout ».

En disant que la loi sera sans effet sur le campus de l'Université McGill, la principale de McGill, Suzanne Fortier, montre « qu'elle a déjà probablement réfléchi à toutes ces questions-là, qu'elle a une politique sur les accommodements raisonnables, sur la sécurité, sur l'identification », a conclu la ministre de l'Enseignement supérieur.

M<sup>me</sup> Vallée a pour sa part dit aux journalistes : « Ne cherchez pas la bisbille. »

Le Devoir

# ACTUALITÉS

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Artères commerçantes: Plante veut établir un diagnostic clair

KARL RETTINO-PARAZELLI

La candidate à la mairie de Montréal Valérie Plante reproche à son adversaire, Denis Coderre, de naviguer en plein brouillard dans le dossier des artères commerçantes. La chef de Projet Montréal promet donc de poser un diagnostic clair sur l'état de la situation et de simplifier la vie des commerçants à travers la ville.

M<sup>me</sup> Plante a dévoilé mercredi ses engagements pour soutenir le commerce local en dénonçant le manque de vision du maire sortant, qui a selon elle privilégié des mesures à la pièce sans avoir toutes les données en main pour prendre les bonnes décisions.

Elle promet par exemple de suivre de près l'évolution du taux d'inoccupation des commerces et d'étudier le comportement des consommateurs. «*Ça va nous permettre d'établir un vrai portrait et d'avoir des indicateurs clairs. Ce n'est pas le cas en ce moment*», a-t-elle affirmé, prenant la parole devant une boulangerie d'Outremont.

«*On a besoin d'une vision globale*», a fait valoir Franck Henot, qui est propriétaire d'une épicerie et d'une fromagerie sur l'avenue du Mont-Royal.

«*De l'aide, on n'en a pas. On voit un maire une fois tous les quatre ans*, a-t-il ajouté en citant Denis Coderre. *On n'a pas besoin de Plateau bashing. Ce qu'on veut, c'est des solutions.*»

Il y a deux semaines, M. Coderre a reproché au maire du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, d'avoir nui aux commerçants locaux avec ses mesures d'apaisement de la circulation. «*Appelons un chat un chat. Il y a un effet Ferrandez*», avait-il lancé.

#### Allégements fiscaux et bureaucratie

Si elle devient mairesse de Montréal le 5 novembre prochain, Valérie Plante promet de dédommager les commerçants touchés par les chantiers en leur offrant des allégements de taxes et de créer un guichet unique pour réduire la bureaucratie.

Elle compte également «*étudier la possibilité*» d'appliquer des taux de taxation diffé-

«*C'est très difficile pour plusieurs commerçants de survivre*»

Valérie Plante, chef de Projet Montréal

rents selon la vocation et l'emplacement des commerces. «*Le système actuel n'est pas équitable*, dit-elle. *C'est très difficile pour plusieurs commerçants de survivre.*»

Elle veut par ailleurs créer un poste de responsable du développement commercial au sein du comité exécutif, encourager le commerce local grâce à une mention «*fait à Montréal*» et dynamiser les artères commerçantes en multipliant les places publiques et les lieux de détente.

«*La façon de se démarquer des centres commerciaux, c'est d'offrir une touche particulière*», a-t-elle souligné, persuadée que la bataille n'est pas perdue face aux pôles commerciaux situés en périphérie de Montréal.

«*Je crois que l'expérience commerciale doit commencer dans la rue*, a insisté le commerçant Franck Henot. *Si nos quartiers ne sont pas sécuritaires, s'ils ne sont pas agréables, si la ville n'est pas accessible, comment voulez-vous que les clients se rendent chez nous?*»

Au-delà de la guerre de mots, les positions de Valérie Plante et de Denis Coderre en matière de développement commercial ne sont cependant pas très éloignées.

Le maire sortant s'est notamment engagé à offrir une compensation financière aux commerçants dont les ventes sont affectées par les grands travaux d'infrastructure, à appliquer un taux de taxation différent sur une première tranche de valeur pour les immeubles non résidentiels et à embellir les artères commerçantes.

Le Devoir



ROMAS DABRUKA ASSOCIATED PRESS

Les chercheurs de l'étude ont déterminé que les radars surestiment de 11 % l'épaisseur de la glace saisonnière pour la glace de plus de 95 centimètres d'épaisseur et de 25 % pour la glace de moins de 70 centimètres d'épaisseur.

## ENVIRONNEMENT

### L'amincissement de la banquise sous-estimé

La salinité de la neige fausserait le calcul effectué par les satellites européens

MIRIANE DEMERS-LEMAY

Jusqu'à 25 % de l'épaisseur de la glace temporaire de l'Arctique pourrait être surestimée par les mesures des satellites.

L'épaisseur de la glace saisonnière en Arctique serait plus mince que ce que les scientifiques estimaient, selon une étude de l'Université de Calgary publiée récemment dans *Geophysical Research Letters*.

Depuis 2010, l'épaisseur de la banquise est mesurée par les radars des satellites CryoSat-2 de l'Agence spatiale européenne. Ce suivi permet d'évaluer les changements en Arctique dans le contexte du réchauffement climatique.

Mais l'épaisseur de la glace saisonnière en Arctique serait surestimée par ces satellites. Les chercheurs de l'étude ont déterminé que les radars surestiment de 11 % l'épaisseur de la glace saisonnière pour la

glace de plus de 95 centimètres d'épaisseur et de 25 % pour la glace de moins de 70 centimètres d'épaisseur.

Un facteur d'erreur «salé»

La banquise arctique est constituée de glace «permanente», mais aussi — et de

L'amincissement plus rapide que prévu de la glace de première année pourrait provoquer des réactions en chaîne en Arctique

plus en plus — de glace saisonnière. Cette glace, de 30 centimètres à 2 mètres d'épaisseur, se forme chaque hiver et fond au printemps.

«*Lors de sa formation, une fine couche d'eau de mer recouvre cette glace assez mince*, explique l'étudiant au doctorat et premier auteur de l'étude, Vishnu Nandan. *Lorsque la neige tombe, elle*

absorbe le sel de cette eau de mer. Cette neige devient saline.»

Pour mesurer l'épaisseur de la banquise, les radars satellitaires mesurent le changement de réflexion des ondes ayant lieu à l'interface entre la neige et la glace.

En connaissant la position de cette interface neige/glace, il est possible de déduire l'épaisseur totale de la glace. Or la présence de sel dans la neige interagit avec les ondes des radars, modifiant la position de ce point et faussant le calcul de l'épaisseur de la glace.

Afin de compenser ce biais, les chercheurs de l'étude proposent un facteur de correction qui pourrait être utilisé pour corriger les futures données, ainsi que celles recueillies depuis 2010.

Seule l'épaisseur de la glace saisonnière est concernée par ce biais, puisque la salinité a

un effet négligeable pour le calcul de l'épaisseur de la glace permanente.

D'autres études avaient déjà pointé divers facteurs pouvant influencer les ondes des radars de CryoSat-2, comme la température et la texture de la neige. Mais il s'agit de la première étude qui s'intéresse à l'effet de la salinité sur les estimations de l'épaisseur de la banquise.

L'amincissement plus rapide que prévu de la glace de première année pourrait provoquer des réactions en chaîne en Arctique.

Si la glace est plus mince, les rayons du soleil pénètrent plus facilement jusqu'à l'eau de l'océan, explique M. Nandan. La température de l'océan augmente, ce qui fait fondre la glace d'autant plus rapidement. Par son faible albédo, l'eau libre de glace absorbe davantage les rayons du soleil. Et le réchauffement climatique s'accélère.

Le Devoir

## MOTS CROISÉS

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3602

#### HORIZONTALEMENT

- Se dit d'une voix qui passe bien.
- Guitariste américain de rock - Certains.
- Arme - Dupont.
- On en fait des bouchons - Stupéfier.
- Symbole chimique - Posture d'un yogi.
- Pâtés impériaux - Grossier.
- Malade - Troisième personne.
- De couleur blanchâtre.
- Plante utilisée en vannerie - Pagayer.
- Il savait jouer de la lyre - Il chante.
- Grivois - Durs.
- Appareil électrique servant à broyer et à mélanger des denrées alimentaires - Crochets.

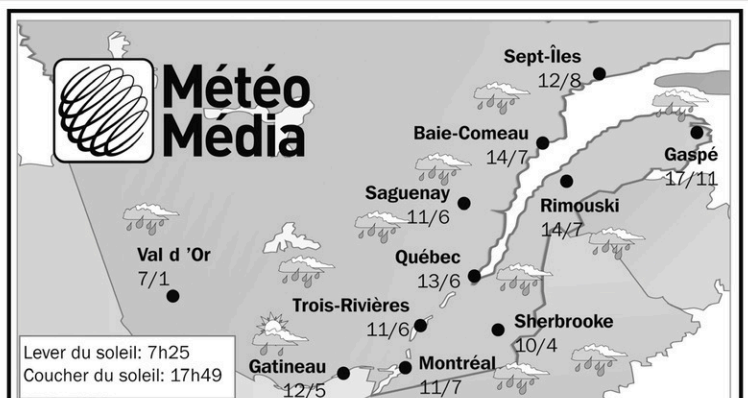
#### VERTICALEMENT

- Petits os - Unité de mesure.
- Tenir de ses parents - Assaïonnement.
- Fait 1/16e de livre - Centres.

- Notre-Dame - Un des Rois mages.
- Bords - Petite flûte.
- On en fait des cocktails - Ligne osseuse - Abraham y serait né.
- Très fatiguée - Caesium.
- Arbre de Malaisie - Sel de l'acide urique.
- Maison en rondsins - Américaines.
- Oiseau des forêts du Mexique - Papillon diurne.
- On y met des restes - Vexée.
- Tribune - Terme de géologie.

1	C	A	M	P	A	N	I	F	O	R	M	E
2	A	G	O	R	A	D	E	B	O	U	T	
3	R	O	T	E	C	E	L	E	B	R	E	
4	I	N	S	T	O	O	R	E	E	S		
5	L	I	T	I	R	O	N	E	M			
6	L	E	O	P	A	R	D	E	P	E	E	
7	O	L	A	N	I	E	R	O	N	T		
8	N	E	E	S	D	U	A	L	I	T	E	
9	N	P	T	E	O	R	B	E	S	I		
10	E	R	R	E	U	R	L	U	S	I	N	
11	R	I	E	U	R	C	E	D	E	N	T	
12	S	I	A	R	O	D	E	E	R	O	S	

3601  
SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 6/-1	Sol 12/5	Londres	Nua 17/12	Ave 15/8
Moncton	Plu 22/11	Ave 15/6	Los Angeles	Sol 33/18	Sol 30/18
Saint-Jean	Plu 19/10	Ave 14/8	Mexico	Sol 24/11	Sol 24/10
Toronto	Sol 12/7	Var 13/10	New York	Ave 16/8	Sol 17/10
Vancouver	Sol 13/8	Sol 16/8	Paris	Var 18/12	Nua 16/7
Winnipeg	Mel 2/-7	Sol 3/-6	Tokyo	Sol 19/11	Sol 19/14

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 11	7	13/7	17/10	16/12
Faible pluie (pdp 80%).	Averses (pdp 70%).	Généralement ensoleillé.	Ensoleillé.	Faible pluie (pdp 70%).
Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 13	6	11/4	15/8	15/12
Pluie (pdp 90%).	Pluie (pdp 90%).	Faible pluie (pdp 80%).	Ensoleillé.	Averses (pdp 40%).
Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 12	5	12/6	16/10	15/10
Averses (pdp 40%).	Averses (pdp 40%).	Passages nuageux.	Ciel variable.	Pluie (pdp 70%).

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### LONGUEUIL

### Michel Nadeau appuie une candidate à la mairie

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), Michel Nadeau, a donné mercredi son appui à titre de citoyen à la candidate à la mairie de Longueuil Josée Latendresse en dénonçant le «*triste bilan*» de la mairesse sortante Caroline St-Hilaire.

Dans un communiqué diffusé mercredi, la candidate de Longueuil citoyen se félicite d'avoir reçu le soutien de l'expert en éthique et en gouvernance. «*À Longueuil, les seules choses qui ont progressé plus rapidement que prévu, ce sont les dépenses annuelles, la dette et la facture des taxes. Au niveau des finances, les huit dernières années présentent un triste bilan*», affirme M. Nadeau.

Le communiqué dénonce notamment la hausse de taxes moyenne de 24 % enregistrée pendant les deux mandats de M<sup>me</sup> St-Hilaire.

En entrevue au *Devoir*, M. Nadeau précise qu'il a pris position en tant que citoyen de

Longueuil. «*L'Institut sur la gouvernance n'est pas du tout associé à cela*, dit-il. *Parmi les trois candidates, M<sup>me</sup> Latendresse me paraissait la meilleure, mais je ne veux pas aller plus loin que ça.*»

#### Trou budgétaire

Sylvie Parent, une autre candidate à la mairie qui était la responsable des finances de Caroline St-Hilaire, répond que les hausses de taxes les plus importantes sont survenues après l'arrivée au pouvoir de l'ex-mairesse en 2009, lorsqu'elle a découvert un manque à gagner de 29 millions.

La situation financière a été rétablie depuis, affirme son attachée de presse Alexandra Bélisle, puisque la hausse de taxes n'a été que de 0,5 % dans le dernier budget.

M<sup>me</sup> Bélisle soutient que le trou budgétaire dont a hérité Caroline St-Hilaire a été causé par le gel de taxes de l'administration précédente, et que le gel de taxes jusqu'en 2020 promis par M<sup>me</sup> Latendresse pourrait avoir les mêmes impacts négatifs.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## RESSOURCES

Pétrolia  
passe sous  
contrôle  
albertain

ALEXANDRE SHIELDS

Pétrolia vient de passer officiellement sous le contrôle de la gazière albertaine Pieridae Energy, après la fusion des deux entreprises. La nouvelle entité exploite plusieurs permis d'exploration en Gaspésie.

Par voie de communiqué, Pétrolia a annoncé mercredi que la fusion avec l'entreprise albertaine était maintenant chose faite, après que les actionnaires de Pétrolia eurent approuvé «massivement» l'entente intervenue en mai entre les deux entreprises.

Le gouvernement du Québec était le «premier actionnaire» de Pétrolia.

Cette fusion signifie que l'entreprise québécoise passe désormais sous le contrôle de la société albertaine. La nouvelle entité sera d'ailleurs nommée Pieridae Energy Limited. Elle maintiendra des bureaux à Calgary, à Québec et à Halifax.

## Permis en Gaspésie

Selon ce que précise le communiqué publié mercredi, l'entreprise compte concentrer ses activités autour du développement du terminal méthanier Goldboro, en Nouvelle-Écosse.

Ce projet doit permettre de liquéfier du gaz naturel exploité notamment aux États-Unis, en vue de son exportation vers l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Asie.

Pieridae Energy misera en outre sur la «production» de gaz naturel, notamment grâce au «potentiel de ressources détenu par Pétrolia». Il faut dire que Pétrolia, qui possède plusieurs permis d'exploration en Gaspésie, mise déjà sur le développement du projet Bourque, situé à l'est de Murdochville.

Ce projet pourrait renfermer un important potentiel en gaz naturel, mais peut-être aussi en pétrole.

Premier actionnaire de l'entreprise, le gouvernement du Québec a d'ailleurs investi plus de 12 millions de dollars dans le projet Bourque. Des forages exploratoires ont déjà été réalisés, dont deux forages horizontaux achevés en 2016.

Pour le moment, le potentiel d'exploitation commerciale d'énergies fossiles reste à préciser. Si le projet de Bourque va de l'avant, il est prévu de construire un gazoduc, puis une usine flottante de liquéfaction de gaz naturel dans la baie de Gaspé, en vue de l'exportation de la ressource.

## Pétrole

La nouvelle entité sera donc surtout spécialisée dans la production et la distribution de gaz naturel liquéfié. La fusion ne signifie toutefois pas que Pétrolia laissera tomber ou retarder le projet pétrolier Haldimand.

Un «test de production» réalisé l'an dernier a permis d'extraire 1200 barils de pétrole, peut-on lire dans le plus récent rapport annuel de l'entreprise.

Plus tôt cette semaine, l'entreprise a d'ailleurs annoncé la prise de contrôle totale de permis d'exploration situés à la pointe de la Gaspésie, entre Gaspé et Percé.

## Opposition

La Ville de Gaspé s'oppose toutefois aux projets de Pétrolia sur son territoire habité. Mais pour le moment, les projets de règlement du gouvernement Couillard pour encadrer les forages permettraient aux entreprises de forer à 175 mètres des secteurs résidentiels.

Après avoir reçu en août 20,5 millions de dollars de fonds publics en guise de compensation pour la fin du contrat Hydrocarbures Anticosti, Pétrolia souhaite aussi lancer un projet d'exploration nommé Gaspésia, au sud du parc national de la Gaspésie.

Le Devoir



La croissance démographique s'explique en partie parce que les autochtones sont plus nombreux à s'identifier ainsi dans les formulaires d'année en année.

## RECENSEMENT

La population autochtone  
en progression rapide

L'enquête de Statistique Canada chiffre à quelque 1,67 million le nombre d'autochtones au pays

MÉLANIE MARQUIS  
à Ottawa

Le recensement de 2016 confirme ce que les autres avant lui avaient laissé présager: la population autochtone est en croissance constante au Canada. Et selon les plus récentes projections démographiques, elle continuera de progresser «rapidement».

L'enquête de Statistique Canada chiffre à quelque 1,67 million le nombre d'autochtones au pays, ce qui représente 4,9% de la population totale, comparativement à 3,8% en 2006.

Au cours de la dernière décennie, la population autochtone a donc augmenté de 42,5% — quatre fois le taux de croissance de la population non autochtone pour la même période.

Et l'agence fédérale projette que le nombre d'autochtones continuera à augmenter «rapidement» et dépassera le cap des 2,5 millions de personnes dans les 20 prochaines années.

La croissance démographique confirmée dans ce recensement s'explique par des facteurs «naturels» (taux de fécondité élevé, hausse de l'espérance de vie), mais aussi parce que les autochtones sont plus nombreux à s'identifier ainsi dans les formulaires d'année en année.

«On sait que ça joue dans les chiffres, l'autodéclaration. D'un recensement à l'autre, on voit toujours une augmentation plus marquée», a noté Marc Lachance, directeur de la division des statistiques autochtones chez Statistique Canada.

## Population vieillissante

La population autochtone est jeune, mais elle est aussi vieillissante.

D'un côté, l'âge moyen de la population autochtone se situait à 32,1 ans en 2016, soit près de dix ans de moins que celui de la population non autochtone (40,9 ans).

De l'autre, les personnes âgées de 65 ans et plus comptaient pour 7,3% de la population autochtone en 2016, comparativement à 4,8% en 2006.

Et cette proportion pourrait «plus que doubler» d'ici 2036, a calculé Statistique Canada.

Le ministre responsable de la mise sur pied d'une stratégie nationale pour les aînés,

La plus forte proportion  
d'immigrants depuis 1921

Ottawa — La proportion d'immigrants et de résidents permanents au sein de la population canadienne a atteint en 2016 son deuxième niveau le plus élevé depuis la création de la fédération canadienne. Selon les données dévoilées mercredi par Statistique Ca-

nada, le jour du recensement de l'an dernier, 21,9% de la population a déclaré être ou avoir été un immigrant reçu ou un résident permanent. La proportion la plus élevée avait été enregistrée en 1921 alors que 22,3% des Canadiens s'étaient dits issus de l'immigration.

Jean-Yves Duclos, a d'ores et déjà été prévenu par ses fonctionnaires de la pression que ce changement de paradigme démographique pourrait exercer sur le système.

En prévision d'une rencontre avec la ministre de la Santé de l'époque, Jane Philpott, en octobre 2016, on lui a souligné que l'approche devait être adaptée aux besoins spécifiques des aînés autochtones.

Ceux-ci sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté ou d'avoir des problèmes de santé, en plus de devoir parfois composer avec les conséquences des abus qu'ils ont subis dans les pensionnats autochtones, a-t-on averti le ministre Duclos.

## Langues autochtones

Plus de 70 langues autochtones, dont 36 comptent au moins 500 locuteurs, ont été déclarées au recensement de 2016.

Une minorité d'autochtones, soit environ 15,6% de la population totale, a affirmé parler l'une de ces langues «suffisamment bien pour soutenir une conversation».

Fait à noter, ce pourcentage est plus élevé que celui des

personnes ayant déclaré une langue autochtone comme langue maternelle (12,5%).

Ces données tendent «à suggérer qu'il y a une certaine transmission de la connaissance des langues qui s'est faite dans les familles, les écoles», a analysé Marc Lachance.

Les langues algonquiennes constituaient la famille linguistique autochtone comptant le plus grand nombre de locuteurs au pays en 2016, celles les plus fréquemment déclarées étant le cri (96 575), l'ojibwé (28 130), l'oji-cri (15 585) et le montagnais (innu) (11 360).

Une majorité d'autochtones vit en milieu urbain. Un peu plus de la moitié de la population autochtone du pays (51,8%) habite une région métropolitaine. Celles où l'on a dénombré le plus grand nombre d'autochtones sont Winnipeg (92 810), Edmonton (76 205), Vancouver (61 460) et Toronto (46 315).

La région de Montréal est au septième rang à l'échelle nationale avec une population autochtone chiffrée à 34 750 personnes.

La Presse canadienne



## Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## MONTRÉAL

Denis Coderre  
accuse la CSDM  
de s'inviter dans la  
campagne électorale

La commission scolaire s'offusque de la mauvaise qualité des terrains proposés par la Ville pour construire des écoles

MARCO FORTIER

fil blanc, ces réactions-là», a dit Denis Coderre.

Lois des secteurs  
habités

Valérie Plante, candidate à la mairie, a souligné de son côté l'importance de construire des écoles dans des milieux de vie, près des résidences des jeunes familles.

Plusieurs des terrains offerts par la Ville sont situés loin des secteurs habités.

Projet Montréal propose de prévoir des écoles dans des quartiers planifiés, notamment dans l'ancien hippodrome de Montréal et à Lachine-Est.

«On dit d'emblée qu'il faut qu'on pense aux écoles pour trouver les meilleurs endroits possibles, mais qui font partie d'un ensemble cohérent, avec de l'habitation autour et idéalement du transport collectif», a dit Valérie Plante lors d'un point de presse mercredi.

La CSDM prévoit d'accueillir environ 1000 élèves supplémentaires par année dans un avenir prévisible — l'équivalent de trois écoles primaires à construire chaque année.

La plus grande commission scolaire du Québec a reçu cet automne 1869 élèves de plus. Le problème, c'est que la CSDM manque de terrains pour aménager toutes ces écoles.

«Ce que je trouve dommage, c'est qu'on est à la remorque. On aurait dû réfléchir à cette question de la construction d'écoles bien avant», a dit Valérie Plante.

Avec Karl Rettino-Parazelli  
Le Devoir

La présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, se dit «abasourdie» par les terrains proposés par la Ville.

## Sudoku

par Fabien Savary

9					6		7
	1		2	7	4		
3							1
					8		5
7		4					
1	8			2	9		4
6		8		5			9
		7	6				
							7

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3739

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier numéro

1	4	7	9	2	6	8	5	3
8	6	3	7	4	5	2	9	1
5	2	9	8	3	1	6	4	7
2	1	8	5	6	4	7	3	9
7	5	6	3	8	9	1	2	4
3	9	4	2	1	7	5	8	6
6	3	5	4	7	2	9	1	8
9	8	1	6	5	3	4	7	2
4	7	2	1	9	8	3	6	5

3738

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary  
En exclusivité sur le site des Mordus  
www.les-mordus.com

## ÉDITORIAL

CHINE

## Le tout-puissant empereur Xi

La « nouvelle ère du socialisme à la chinoise » annoncée par le président Xi Jinping promet une Chine « renaissance » lancée dans un grand élan d'expansion internationale. Mais le projet est dystopique sur le fond — et donc bancal — puisqu'il passe par une négation totale des voix critiques, y compris au sein du parti, et une volonté ahurissante de contrôle social.

C'est

est le « centralisme démocratique » poussé à l'extrême. Aucun champ d'action n'échappe plus à l'autorité du président Xi Jinping à l'issue du 19<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois (PCC). L'homme de 64 ans portera à peu près tous les chapeaux : secrétaire général du PCC, chef de l'État, chef de l'armée... Le congrès qui vient de se terminer l'a littéralement déifié, comme il devient le premier dirigeant du pays à voir, de son vivant, son nom inscrit dans la charte du Parti. M. Xi concentre aujourd'hui d'autant plus de pouvoir qu'officiellement reconduit mercredi dans ses fonctions, il a désobéi à la règle tacite voulant que le leader du pays nomme un successeur. Si bien que la « nouvelle ère » qu'il promet pour son pays semble, entre autres choses, vouloir dire qu'il prépare le terrain — par un scénario à la Vladimir Poutine? — au prolongement de son règne à la tête du pays au-delà de la limite permise des deux mandats de cinq ans.



GUY TAILLEFER

De la « grande renaissance de la nation », a-t-il fait valoir au congrès du PCC dans le jargon théorique qui caractérise le discours du parti, procédera la réaffirmation de la Chine comme « pays socialiste, moderne, prospère et puissant ». Vaste programme. Après Mao (père de l'indépendance) et Deng Xiaoping (qui inaugure l'économie socialiste de marché à la fin des années 1970), Xi Jinping défend l'idée que la Chine passe maintenant à une troisième étape de son développement économique déjà phénoménal, s'agissant d'affirmer l'ascendant sur la scène internationale de ce pays de près de 1,4 milliard d'habitants — ce qui, d'ailleurs, n'est pas sans faire écho au « Make America Great Again » du président Donald Trump. Avec, à la clé, modernisation militaire du pays, de manière à le doter d'une armée au « premier rang mondial » d'ici 2050. Le tout sous le contrôle absolu du PCC, destiné à « rester éternellement le noyau dirigeant de la Chine ».

Qui s'étonnera que, s'agissant de faire de la Chine un pays « moderne et prospère », il soit totalement exclu pour le président de s'engager dans le moindre processus de libéralisation politique? En fait, « la trajectoire politique suivie ces cinq dernières années laisse penser qu'il y aura encore plus de contrôle », disait au Monde l'historien chinois Zhang Lifan. Dans l'exercice du pouvoir, Xi Jinping a rompu avec le principe d'une certaine collégialité qui avait été imposé par Deng Xiaoping à la fin de la Révolution culturelle, en 1976, pour éviter qu'un autre Mao soit seul maître à bord.

Socialement, M. Xi s'est attaqué avec une très grande brutalité à la société civile et a renforcé, à coups de 8 milliards de dollars par année, la censure d'Internet. Il n'y a qu'à se souvenir de l'inhumanité du traitement qu'a fait subir le régime au militant des droits de la personne et Prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, libéré de prison cet été alors qu'il était sur le point de mourir d'un cancer, pour prendre la mesure de la barbarie dont est capable cette « dictature du peuple ». Xi Jinping s'est fait trop d'ennemis, y compris au sein du Parti, pour oser des réformes sans risquer de perdre le contrôle, raisonne cet historien. D'où fuite en avant sous forme de consolidation de son autorité sur le pays et sur le PCC.

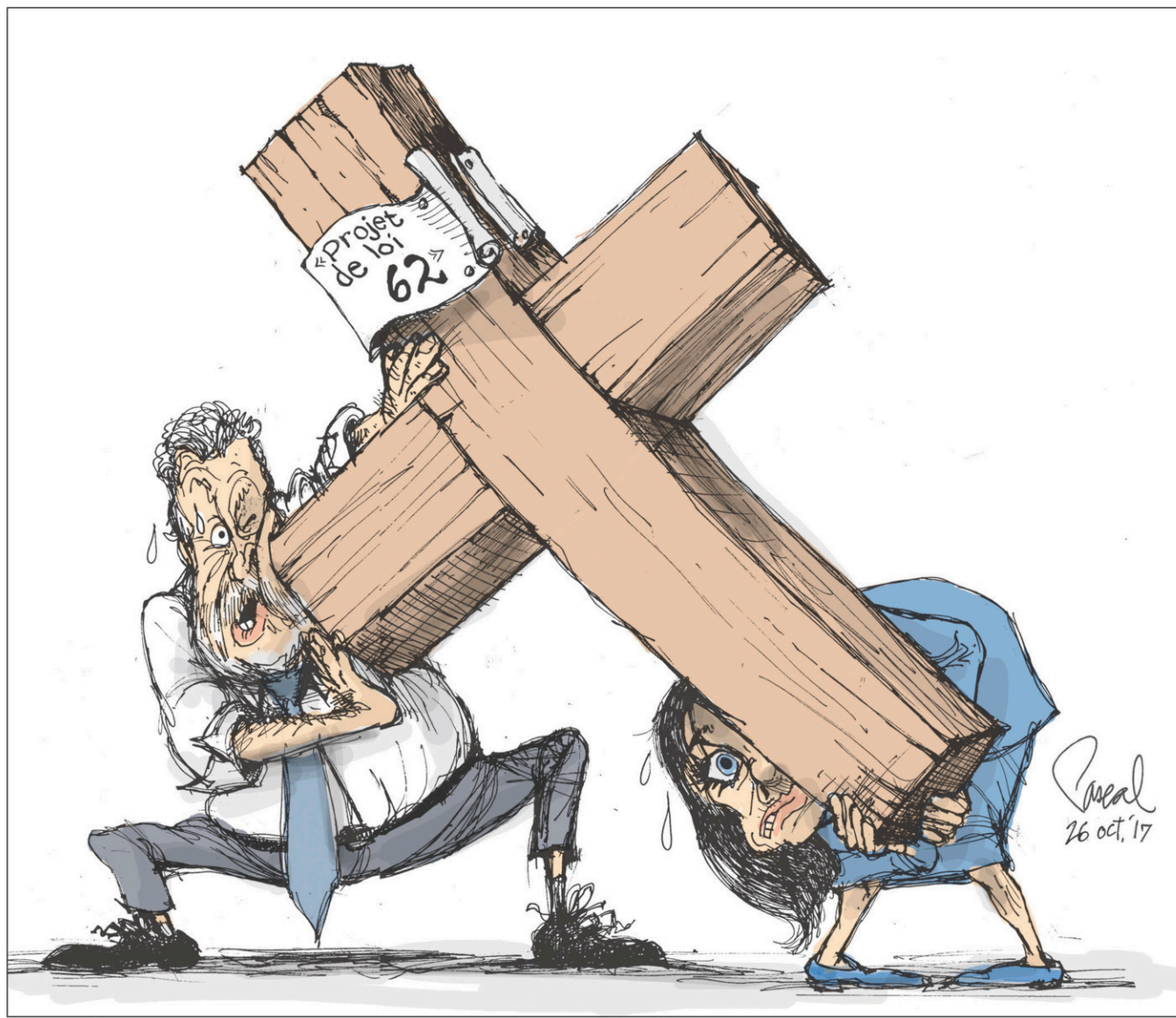
C'est dans ce contexte que le président s'enorgueillit de lutter contre la corruption depuis son arrivée au pouvoir. Plus de 1,3 million de fonctionnaires ont été punis, ce qui n'est pas sans résonner favorablement dans une partie de l'opinion publique. Mais le fait est que cette campagne anticorruption, dont il a dit en congrès qu'il s'agissait d'un « combat sans fin », est aussi une arme qui lui permet de s'attaquer à ses ennemis. Et que la dictature chinoise étant ce qu'elle est, la corruption des uns remplace inévitablement celle des autres. Tous les Chinois ne sont sûrement pas dupes.

Il y a quelque chose de fondamentalement incompatible entre l'obsession de contrôle affichée par Xi Jinping et ses promesses de transcendance mondiale. Que flanche ensuite l'économie de consommation chinoise, ce qui arrivera nécessairement, et des mouvements de revendications sociales et politiques pourraient facilement resurgir. Il y aura d'autres — petits ou grands — printemps démocratiques de la place Tiananmen, forcément.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

## Notre héritage naturel

Contrairement à ce que l'on peut penser, l'héritage n'est pas un don, mais plutôt une dette, une dette du passé. En fait, si l'on en croit la sociologie moderne, un don pur n'existe pas. Il n'y a que des dettes qui se présentent à nous sous différentes formes et qui restent là à attendre d'être honorées d'une façon ou d'une autre. Même le cadeau le plus innocent, le plus banal, nous met dans l'obligation morale de le retourner.

Prenons l'exemple suivant : un nouveau collègue de travail, avec qui vous n'avez pas de lien particulier, arrive à votre bureau avec un cadeau dans la main et vous dit : « Tenez, c'est pour vous. Joyeux anniversaire ! » D'abord, vous êtes surpris, car vous ne vous y attendiez pas, surtout de la part de quelqu'un qui n'était même pas censé connaître votre date de naissance. Vous déballez la petite boîte : c'est un beau cadeau, un nouvel enregistrement de votre musicien préféré. Vous le remerciez chaleureusement, car vous êtes vraiment touché par la gentillesse du geste. Mais, aussitôt qu'il quitte votre bureau, quelle est la première idée qui vous traverse l'esprit? « Il faut que je pense à lui offrir quelque chose pour sa fête. » Cela veut-il dire que votre collègue s'attend à ce que vous le fassiez ou qu'il cherche à tirer un quelconque

avantage de son geste? Peut-être pas. Que le donneur soit désintéressé ou pas ne change absolument rien à la façon de recevoir le don. Si vous croyez à la sincérité du geste, ce que la majorité des gens ont tendance à faire, vous allez essayer de lui rendre la politesse; en outre, même si vous doutez de ses intentions, vous chercherez quand même à lui offrir un cadeau, ne serait-ce que pour éviter de vous sentir redevable envers un collègue « malintentionné ».

Cependant, si les dons sont tous des dettes déguisées qu'il faut payer tôt ou tard, qu'en est-il des dons du passé : notre héritage littéraire, artistique et architectural, par exemple? Et que dire surtout de notre patrimoine naturel : nos forêts, nos rivières et nos lacs? Comment les honorer? Il n'y a qu'une seule façon, en fait, de s'acquitter d'une dette du passé : c'est en la transmettant aux générations futures en bon état. Ce n'est pas la faire preuve de générosité envers l'avenir, c'est plutôt une obligation morale envers le passé.

Mustapha Fahmi, Ph. D.  
 Le 23 octobre 2017

## Éducation à la sexualité

Au moment où un mouvement de société est enclenché en regard aux dénonciations concernant les inconduites et agressions sexuelles au Québec, no-

tamment dans les domaines des arts et de la culture, l'implantation d'un cours d'éducation à la sexualité revêt, à mes yeux, une importance d'autant plus prioritaire.

Or il s'avère que le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a affirmé qu'il veut imposer aux écoles l'obligation d'intégrer des « notions d'éducation sexuelle » à l'intérieur des cours ordinaires, un saupoudrage de notions éparpillées offertes aux élèves par un professeur de français, de mathématiques ou d'une autre discipline... Foutaise!

Pourtant, les cours de formation personnelle et sociale qui contenaient divers modules, dont celui de l'éducation à la sexualité, offerts par des enseignants dont l'expertise reflétait le contenu de ces cours, ont été abolis dans les années 2000.

En réaction à l'attitude laxiste de Sébastien Proulx, je retiens la déclaration judicieuse de la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, Josée Scalabrini : « Quand le monde des affaires s'est uni et qu'on a décidé qu'on voulait un cours d'éducation économique, en six mois, ça s'est fait, un an? Ça fait sept ans qu'on piétine sur le cours d'éducation à la sexualité. Est-ce qu'on pourrait être sérieux et faire les choses correctement? »

Henri Marineau  
 Québec, le 22 octobre 2017

LIBRE OPINION

## Comment Mariano Rajoy nourrit l'indépendantisme catalan

PABLO CASTAÑO

Journaliste et chercheur en sciences politiques basé à Barcelone

L'indépendantisme n'est pas majoritaire en Catalogne. Cependant, le manque de propositions politiques pour la région de la part du gouvernement de Mariano Rajoy et les actions judiciaires et policières contre le mouvement indépendantiste risquent d'augmenter la proportion de Catalans favorables à la sécession. La suspension de l'autonomie catalane annoncée par le gouvernement de M. Rajoy ne ferait qu'aggraver le conflit.

Le mouvement indépendantiste catalan a réussi à organiser des manifestations de centaines de milliers de personnes tous les ans depuis 2012. Cependant, le soutien à l'indépendance n'a pas dépassé le 50% de l'électorat catalan. Au contraire, il demeure stable — entre 40 et 50% — et les derniers sondages du Centre d'Estudis d'Opinió de la Generalitat montrent même une légère baisse du pourcentage d'indépendantistes.

Par ailleurs, les partis indépendantistes ont obtenu 47,7% des voix aux élections régionales de 2015, qui avaient été conçues par le gouvernement catalan comme un plébiscite sur l'indépendance. L'alliance entre Junts pel Sí — la coalition formée par le Partit Demòcrata Català (PDCat) et Esquerra Republicana

de Catalunya (ERC) — et le parti anticapitaliste Candidatura d'Unitat Popular (CUP) a permis à Carles Puigdemont d'avoir la majorité au Parlement régional et d'être élu président de la Generalitat, mais les partis opposés à l'indépendance ont obtenu plus de voix (52,3%). Certes, le Oui à la création d'un État indépendant « en forme de République » a obtenu 90% des voix exprimées lors du référendum d'autodétermination du 1er octobre dernier, mais ce résultat s'explique par le fait que la plupart des unionistes ont refusé de voter à un référendum qu'ils jugeaient illégitime, puisqu'il avait été annulé par la Cour constitutionnelle espagnole.

## Rapport de force

Il y a cependant deux éléments qui pourraient modifier le rapport de force entre indépendantistes et unionistes : le manque de propositions politiques au camp indépendantiste de la part du gouvernement de Mariano Rajoy et les actions menées par la police espagnole et certains juges contre le mouvement indépendantiste, souvent qualifiées de « répression » par ce dernier. En effet, le référendum du 1er octobre a eu lieu malgré la saisie de millions de bulletins de vote par la Garde civile espagnole, la détention des fonctionnaires du gouvernement catalan qui coordonnaient l'organisation du vote et les violences com-

mises par la Police nationale et la Garde civile contre les votants le jour du référendum. Malgré tout, plus de 2,3 millions de personnes y ont participé, ce qui constitue un chiffre impressionnant pour un référendum déclaré illégal et fortement réprimé... mais ce chiffre ne représente que 43% de l'électorat catalan. Au-delà du manque de validité légale du vote, le nombre de voix pour l'indépendance a été similaire à celui obtenu par les partis indépendantistes lors des élections de 2015. L'indépendantisme demeure donc minoritaire en Catalogne, malgré la très forte mobilisation des partisans de la constitution d'une République catalane.

Il existe néanmoins un large consensus en Catalogne sur le droit du peuple catalan à décider s'il veut continuer à faire partie de l'État espagnol ou non : le « droit de décider » a le soutien de plus de 70% des Catalans, d'après tous les sondages. Également, la majorité de l'opinion publique catalane a été scandalisée par les violences commises le 1er octobre par les agents de la Police nationale et la Garde civile déployés en Catalogne, ce qui explique le succès de la grève et les mobilisations convoquées le 3 octobre en signe de protestation contre la brutalité policière.

La mise en garde à vue de Jordi Sánchez et Jordi Cuixart — présidents des puissantes associations indépendantistes Assemblea Nacio-

nal Catalana (ANC) et Òmnium — ordonnée le 16 octobre par une juge de l'Audiencia Nacional espagnole a été condamnée par tous les partis catalans, sauf le Parti populaire (PP) et son allié Ciudadanos. Samedi dernier, les manifestations pour la libération des « Jordis » ont rempli à nouveau les rues et les places de la Catalogne, rassemblant des dizaines de milliers d'unionistes et d'indépendantistes sous la même bannière. L'annonce de l'application de l'article 155 par le gouvernement de M. Rajoy pour suspendre l'autonomie politique de la région ne fera que renforcer la thèse des indépendantistes : la Catalogne ne peut pas être autonome dans l'État espagnol.

Quand le gouvernement de Carles Puigdemont — fort d'un soutien populaire considérable — a décidé de défier l'ordre constitutionnel espagnol par la célébration d'un référendum illégal, la seule réponse du gouvernement de Mariano Rajoy a été de déclencher une vague de répression qui a scandalisé l'opinion publique européenne et a renforcé la légitimité du mouvement indépendantiste. Si M. Rajoy ne modifie pas sa stratégie, il est possible que d'ici quelques années l'indépendantisme devienne largement majoritaire dans la société catalane. Comme l'a affirmé Josep Piqué, ancien ministre du Parti populaire, « quand les indépendantistes seront plus de 70%, aucune constitution ne pourra les arrêter ».

# Voile intégral et confusion des enjeux

YOLANDE GEADAH

Auteure

L'adoption récente de la loi sur la neutralité religieuse suscite un tollé. La polémique est centrée autour de l'exigence de donner et de recevoir les services publics à visage découvert.

Pour y voir plus clair, il faut faire la distinction entre deux types d'opposition. L'une pragmatique, comme celle du maire de Montréal et d'autres municipalités, décrivant la difficulté d'application de l'interdiction du voile intégral dans les transports en commun, l'autre de principe, basée sur l'enjeu des droits de la personne. À mon avis, l'opposition basée sur les droits de la personne résulte d'une confusion et d'une incompréhension profonde du phénomène.

Comme le soulignait Ali Rizvi, auteur de *The Atheist Muslim*, la gauche se trompe au sujet de l'islam et la droite se trompe au sujet des musulmans. Cette remarque judicieuse résume les errements de part et d'autre du spectre politique. Elle renvoie au fait qu'une certaine gauche confond l'islam en tant que croyances religieuses et l'intégrisme qui manipule la religion à des fins politiques, tandis que la droite ne fait pas la distinction entre les musulmans et les intégristes, ce qui l'amène à rejeter les premiers par peur des seconds.

Soyons clairs. Se cacher le visage n'est ni un droit fondamental ni une liberté religieuse.

D'ailleurs, la plupart des musulmans et des musulmanes en sont convaincus.

## Une vision idéologique sectaire

Rappelons que dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des réformistes musulmans, y compris parmi les autorités religieuses, préconisaient l'abandon du voile porté par les femmes, considérant qu'il n'avait rien de religieux, mais relevait de coutumes patriarcales symbolisant la réclusion des femmes.

Aujourd'hui encore, des chefs religieux de l'Université Al-Azhar du Caire, considérée comme la référence religieuse de la branche sunnite, se sont vivement opposés au port du voile intégral, considérant qu'il ne relève pas du dogme religieux, mais d'un courant politique intégriste.

Ceux et celles qui appellent à contester l'interdiction du voile intégral devant les tribunaux, croyant ainsi se porter à la défense des droits et libertés des femmes musulmanes, se fourvoient et jouent un jeu dangereux. De plus, il faut bien réaliser que les accusations mensongères de racisme et d'islamophobie, que d'aucuns attribuent à toute critique de l'islam, ne font que renforcer l'influence croissante des groupes intégristes salafistes qui promeuvent une idéologie liberticide.

Contrairement au hidjab, dont la promotion active par certains groupes depuis les années 1970 a réussi à banaliser ce symbole, que plusieurs considèrent à présent comme étant l'expression de leur identité religieuse, le voile intégral cachant le visage des femmes est reconnu comme étant l'emblème des groupes intégristes salafistes qui le prônent activement.

C'est pourquoi certains pays musulmans, tels l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et d'autres, ont in-



Certains pays musulmans, tels l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et d'autres, ont interdit le voile intégral dans certains lieux, espérant ainsi freiner l'influence politique des groupes salafistes.

terdit le voile intégral dans certains lieux, espérant ainsi freiner l'influence politique des groupes salafistes. C'est dans la poursuite du même objectif que plusieurs pays européens ont décidé d'interdire le voile intégral à divers degrés, interdiction qui a passé le test de la Cour européenne des droits de l'homme, qui l'a validée. Toutefois, l'interdiction du voile intégral a donné lieu partout à des contestations juridiques coûteuses, ce qui en dit long sur la combativité des militants salafistes qui mènent ce djihad juridique.

L'objectif poursuivi par les groupes intégristes salafistes, ici comme ailleurs, est la promotion d'une vision idéologique sectaire et suprématiste, basée sur une lecture extrêmement rigoureuse des textes religieux de l'islam. Or, cette idéologie constitue une menace pour le vivre-ensemble, tant dans les pays occidentaux que dans les pays à majorité musulmane. En effet, cette idéologie menace les droits des femmes et des minorités, mais également la sécurité et la liberté de conscience des musulmans et des musulmanes qui refusent d'y adhérer.

On a tort de sous-estimer l'importance de ces groupes, pour l'instant minoritaires au Canada, dont l'influence dépasse le poids numérique. Largement financés par les pétrodollars, ces groupes sont passés maîtres dans la mise en place de stratégies efficaces et adaptées à chaque contexte. Par exemple, dans les pays où les musulmans sont minoritaires, ces groupes réussissent à étendre leur influence à travers l'encadrement religieux offert, ainsi que l'organisation d'activités communautaires répondant aux besoins des fidèles. Cette stratégie leur permet d'élargir graduellement leur base populaire, notamment auprès des jeunes et des femmes isolées tout en promouvant leur idéologie.

## Des pistes d'action

Compte tenu des enjeux globaux des droits de la personne et de la liberté de conscience, gravement menacés par l'idéologie qui sous-tend le niqab et la burka, il est clair que le supposé « droit » de porter le voile intégral ne fait pas le poids.

Par conséquent, il est contre-productif et irresponsable de contester juridiquement l'interdiction du voile intégral, sous prétexte de protéger les droits de celles qui le portent. En fait, un véritable engagement pour les droits de la personne devrait nous inciter à contrer l'idéologie identitaire et sectaire des groupes qui le promeuvent.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que la loi 62 est mal ficelée et insuffisante, comme l'a expliqué l'ex-bâtonnière du Barreau de Montréal dans un article récent (paru dans *Le Devoir* du 10 octobre dernier). Cette loi laisse la porte ouverte à tous les accommodements religieux et a omis d'inscrire la laïcité comme un principe essentiel, seul garant du respect des droits et de la liberté de conscience de tous et de toutes, y compris pour les minorités musulmanes.

Bien entendu, la voie juridique n'est pas la seule. L'éducation et la lutte contre les discriminations, ainsi que la responsabilisation de tous les milieux dans la poursuite d'objectifs communs, visant entre autres à favoriser l'intégration culturelle et pas seulement économique des immigrants s'imposent également. Les médias ont un rôle primordial à jouer pour ramener le débat sur les véritables enjeux, au lieu de se contenter de faire écho aux accusations mensongères de racisme qui enveniment le débat. Il faudrait enfin écouter davantage la voix des musulmanes et des musulmans qui soutiennent véritablement les principes de laïcité et d'égalité, pour les inclure dans la recherche de solutions.

## IDENTITAIRES CONTRE PROGRESSISTES

# Les failles du discours « inclusif »

GENEVÈVE GUAY

Journaliste à la retraite

Dix ans après la commission Bouchard-Taylor, le débat québécois sur l'intégration des immigrants ressemble à une saga parsemée de soubresauts dont on ne voit pas bien venir l'apaisement, malgré l'adoption d'une loi visant à favoriser la neutralité religieuse de l'État. La semaine dernière, un colloque organisé à l'Université de Montréal par la titulaire de la Chaire en gestion de la diversité culturelle et religieuse, Solange Lefebvre, a fourni beaucoup de matière à réflexion en faisant entendre des experts de plusieurs horizons, autant de l'étranger que d'ici, dont les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor eux-mêmes.

Les conclusions de messieurs Bouchard et Taylor paraissent relativement optimistes, en ce sens qu'ils ont tous deux exprimé une grande confiance dans les traditions d'entraide, de solidarité et d'accueil des Québécois. Tous deux ont aussi lancé un appel aux jeunes de toutes origines en leur demandant de reprendre le flambeau et de s'atteler à la construction d'une société québécoise ouverte.

Quelques experts se sont aussi interrogés sur le discours de l'ouverture à la diversité qui atteint si mal ses buts et n'arrive pas à endiguer les discours de droite comme ceux de « La Meute » dans les réseaux sociaux. C'est ce point précis que j'aimerais aborder en partant de l'expression « identitaires versus progressistes », expression que l'on retrouve si souvent dans le discours des spécialistes qui se campent du côté desdits « progressistes ».

Cette façon d'opposer les deux mots laisse entendre que tous ceux qui auraient la moindre inquiétude quant à l'avenir de la société québécoise appartiennent désormais à la droite réactionnaire et raciste, et ne pourront jamais prétendre au progressisme. Cette formule, déguisée en raccourci commode, a manifestement pour but de stigmatiser. Insidieusement, elle trouve de plus en plus sa place dans le discours des politiciens et des médias.

## Construction d'un projet original

La psychologie élémentaire enseigne que lorsqu'on veut rassembler, il faut d'abord comprendre les inquiétudes de l'autre et trouver les moyens d'y répondre en le rassurant. Aux dernières nouvelles, ceux qui s'inquiètent de la capacité de la société québécoise à survivre dans l'océan anglophone d'Amérique du Nord sont encore nombreux et sont loin d'être tous réactionnaires ou racistes, ni même indépendantistes. Pour être perçue comme adéquate, une réponse à leurs inquiétudes devrait les convaincre qu'il est possible, sans se trahir, d'absorber sans limites, année après année, plus de 50 000 immigrants et réfugiés de cultures éloignées.

Il y a beaucoup de travail à faire pour bâtir, argumenter et communiquer un projet de société qui rendrait crédible la possibilité de conserver au Québec sa spécificité à long terme dans ce contexte. Les modèles proposés actuellement sont trop flous pour rallier. Tabler sur les traditions de solidarité des Québécois et sur l'ouverture des jeunes comme le proposent messieurs Bouchard et Taylor est certes intéressant et constructif, mais dans la perspective d'une immigration sans cesse alimentée par les nombreux conflits mondiaux et probablement bientôt par les changements climatiques, il faudra plus d'arguments.

Il me semble que c'est à la construction d'un projet original, à la fois ouvert à la diversité et capable de préserver la spécificité du Québec, assez solide pour convaincre de sa faisabilité, que les experts qui se disent « progressistes » devraient s'atteler. En attendant, il serait bon de se rappeler que le vocabulaire stigmatisant ne sert la plupart du temps qu'à antagoniser et à jeter de l'huile sur le feu.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 5500 caractères (y compris les espaces), ou environ 850 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

# La pauvreté, absente de la campagne électorale municipale

YVES BELLAVANCE

Coalition montréalaise des tables de quartier

A l'exception des engagements en faveur d'une tarification sociale en transport en commun il y a deux semaines, on ne peut pas dire que la question de la pauvreté a occupé le devant de la scène médiatique durant la présente campagne électorale montréalaise. Le mot « pauvreté » n'a même pas été prononcé lors des deux débats des candidats à la mairie. Baseball, Formule E, pitbulls, transport en commun, voilà les sujets qui ont jusqu'ici retenu l'attention.

Lorsque la question de la pauvreté est abordée, les politiciens ont tendance à s'attarder à l'unique phénomène de l'itinérance, un enjeu sans nul doute très important, la pointe de l'iceberg en matière de détresse humaine. L'itinérance côtoie à l'autre bout du spectre l'opulence de Montréal et ses chics tours à condos du centre-ville.

Entre les deux, on oublie souvent qu'il y a plusieurs femmes et plusieurs hommes qui peinent à boucler leur budget, à joindre les deux bouts, même en travaillant. 40% des Montréalais qui vivent sous le seuil de la pauvreté travaillent. Les deux tiers des travailleurs pauvres se retrouvent dans les quartiers centraux de Montréal.

Pendant que des acheteurs étrangers écument le marché immobilier de Montréal, parce

que c'est moins cher qu'à Toronto ou Vancouver, plus de 100 000 ménages locataires montréalais consacrent plus de la moitié de leur revenu à se loger. Combien reste-t-il ensuite pour s'alimenter, se vêtir, payer les frais scolaires, se déplacer, voire se divertir? Très peu. Ces personnes ont pourtant droit à un milieu de vie de qualité, à des services de base.

## Des engagements à prendre

Donc, des Montréalais travaillent mais sont pauvres. Et ce qu'on leur offre, ce sont des mesures pour ramener les familles de la classe moyenne égarées en banlieue, du soutien pour l'achat d'une propriété, des stratégies dans les nouveaux développements immobiliers, etc. Mais qu'a-t-on à offrir aux familles de Saint-Michel ou de Pointe Saint-Charles, aux quartiers qui ne sont pas des nouveaux développements? Nous aimerions davantage entendre parler de vie communautaire, de services de proximité accessibles, de locaux pour des services communautaires, de réserves de terrains pour du logement social ou des équipements collectifs.

La mixité sociale ne peut pas se faire dans un seul sens. La question de l'embourgeoisement de certaines parties de quartier prend de l'ampleur, mais personne n'a jusqu'ici proposé une stratégie afin d'en limiter les impacts, dont le maintien des familles économiquement défavorisées dans leur milieu de vie. Selon nous, dans le cadre de ses compétences, Montréal peut en faire plus pour le 30% de la population montréalaise qui vit sous le seuil de faible revenu.

Un autre sujet dont on entend peu parler durant la campagne est la place de la participation citoyenne dans le développement de la ville.

Montréal peut compter sur plusieurs réseaux de participation citoyenne. Les tables de quartier, notamment, travaillent avec la population et les intervenants afin d'établir des priorités locales et de passer à l'action en proposant des pistes de changement social. Par exemple, les tables de quartier organisent présentement près d'une trentaine de débats dans le cadre de l'élection municipale, permettant ainsi à une partie de la population de porter ses besoins à l'attention des candidats.

Comme le disait l'urbaniste suisse Marcos Weil à propos d'un aménagement urbain favorisant la cohésion sociale grâce à des démarches participatives, « plus question de faire la ville POUR ses habitants, mais bien AVEC eux ». Au moment où il faut réfléchir collectivement à la consultation publique à Montréal, à la suite du retrait du droit au référendum dans les municipalités, il faudra donc tenir compte de la participation citoyenne dans les projets d'aménagement urbain et dans l'élaboration de politiques publiques.

Nous invitons la personne élue à la mairie à s'inspirer de l'action citoyenne dans les quartiers tout en assurant une cohérence entre les politiques montréalaises et les réalités et priorités locales. Ensemble, nous progresserons vers un Montréal pour tout le monde peu importe où l'on habite, son revenu, son origine.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec); Dave Niemi (recherche); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers); ALEXANDRA TANTALO et LAURENCE HÉMOND (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ARRESTATION

SUITE DE LA PAGE 1

n'a finalement pas eu lieu. « J'apprends ça à l'instant, je n'ai pas de commentaires particuliers à faire. On est toujours surpris d'entendre des choses comme celles-là », a déclaré le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. « Je n'ai parlé à aucun collègue. Je n'ai aucun commentaire à faire », a aussi dit le député de La Prairie, Richard Merlini.

En coulisses, des sources se sont interrogées sur les motivations qui expliqueraient les gestes présumément commis par Guy Ouellette et qui auraient conduit à son arrestation. Le député de Chomedey préside la Commission des institutions — celle-là même qui a accueilli le grand patron de l'UPAC, Robert Lafrenière, en mai dernier dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique. « Il attendait Lafrenière avec une brique et un fanal », s'est rappelé une source. « Voulait-il que les choses avancent ou en avait-il contre Lafrenière ? » a demandé cette personne, proche du milieu policier. « Je veux voir ce qu'il va dire », a dit une seconde source, proche de Guy Ouellette. « Je suis très surpris », a encore commenté une source du milieu politique.

## L'opposition surprise

La stupéfaction a été la même du côté de l'opposition. « C'est grave qu'un parlementaire soit arrêté », a lancé le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, à la sortie de l'Hôtel du Parlement. « Pourquoi ? Qu'est-ce qui lui est reproché ? » s'est-il interrogé. L'arrestation de Guy Ouellette constitue « une bombe pour le Parti libéral », a souligné le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault. « C'est énorme, c'est gros, c'est inquiétant pour l'intégrité du gouvernement libéral. [...] M. Couillard doit nous dire pourquoi ça arrive, tout ça. Qu'est-ce que le Parti libéral avait à cacher ? Qu'est-ce que M. Ouellette essayait de dire aux journalistes ? » a-t-il demandé, présumant que le député libéral collaborait avec des médias. Comme d'autres, le solidaire Amir Khadir s'est dit « surpris » de l'arrestation de l'ex-policier. « A quand l'arrestation des grands responsables du financement illégal du PLQ ? » a-t-il demandé.

## Une rencontre en 2014

En juin 2014, « dans un souci de transparence », le PLQ avait révélé que Guy Ouellette avait rencontré des enquêteurs de l'UPAC. Il avait alors été convié à une « rencontre d'information », dont la nature n'avait pas été révélée.

## De la police à la politique

Guy Ouellette, 65 ans Originaire de Sherbrooke, le député libéral de Chomedey est élu pour la première fois aux élections générales de 2007. Cet ancien policier travailla pour la Sûreté du Qué-

bec de 1969 à 2001. Il y travailla notamment à titre de conseiller du responsable des renseignements criminels. Avant d'être recruté par le premier ministre Jean Charest, le spécialiste des

motards se fait connaître dans les médias à titre d'analyste. En 2005, il publie l'essai *Mom* (Les Intouchables) avec le journaliste Normand Lester.

Dave Noël

Outre celui-là, les échanges qui se sont tenus entre Guy Ouellette et l'UPAC se sont faits dans l'espace public, dans le cadre des travaux de la Commission des institutions, qui étudie d'ailleurs le projet de loi sur l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

L'enquête Mâchurer, qui pourrait bien être liée à l'arrestation de Guy Ouellette, a fait l'objet de longues discussions devant cette commission. Le grand patron de l'UPAC s'y est présenté le 4 mai pour discuter, entre autres, des fuites médiatiques concernant la longue opération policière. Devant l'instance présidée par Guy Ouellette, Robert Lafrenière avait dit vouloir trouver le « bandit » qui avait révélé que ses enquêteurs s'intéressaient à Jean Charest et à Marc Bibeau. Le responsable de la fuite aurait voulu, selon lui, « déstabiliser » l'enquête.

En dépit de cet acte « d'une déloyauté totale », l'enquête Mâchurer connaîtra tôt ou tard son dénouement, avait promis Robert Lafrenière. « En aucun temps, avait-il assuré, la conclusion de cette enquête-là n'a été menacée par [la] fuite » de documents clés, incluant les « profils » de MM. Charest et Bibeau, qui contenaient par exemple leurs adresses actuelles et antérieures, la marque, le modèle et la couleur de leur véhicule respectif. « Si la personne qui a fait ça pensait nous déstabiliser, elle ne nous a que distracts. Soyez certains que je vais me rendre au bout de cette enquête-là », avait-il affirmé d'un ton ferme.

La diffusion des documents sur les plateformes de Québec Média, le 25 avril, avait jeté la consternation parmi les enquêteurs au dossier Mâchurer. « Les premiers qui étaient fâchés de ça, c'étaient ceux qui étaient directement impliqués dans l'enquête. Ils nous disaient tous : "Passez-moi le polygraphe, passez-moi le polygraphe !" » avait relaté le chef de l'UPAC.

## « Écœuré » des fuites

Pendant que les tuiles s'abattaient sur le Parti libéral, en avril, Guy Ouellette s'était publiquement dit « écœuré » des fuites médiatiques. « Il y a des choses qui doivent être faites

## Le danger des fuites

La fuite d'informations au sujet d'une enquête policière dans les médias est « extrêmement dangereux », soutient le criminaliste Walid Hijazi. « Divulguer de l'information policière très critique et confidentielle en cours d'enquête, avant même qu'il y ait eu des accusations, risque de faire dérailler l'enquête parce que les sujets apprennent alors qu'on enquête sur eux. Ça risque de mener à de la destruction de preuve ou d'inciter des personnes qui devaient témoigner à ne plus le faire. » Dans certains cas, s'il y a révélation de l'identité d'une source policière, ça peut aller jusqu'à mettre la vie de cette source en danger, assure-t-il. « Les policiers réagissent agressivement à ce genre de situation parce que ça déconstruit leur travail, qui peut se dérouler sur plusieurs années », comme c'est le cas pour l'enquête Mâchurer, ajoute l'expert, précisant qu'« une enquête, par définition, c'est extrêmement secret ». L'abus de confiance et l'entrave au travail des policiers sont « deux crimes qui portent atteinte à l'intégrité de l'administration de la justice », souligne M<sup>e</sup> Hijazi.

Marie-Lise Rousseau

au Québec. Je pense que la situation se dérègle de partout. Je suis écœuré de toutes ces fuites, je suis écœuré des conflits d'intérêts », avait dit l'ex-policier à TVA, faisant valoir que « personne n'est au-dessus des lois ».

À l'antenne du 98,5 FM, il avait aussi dit subir des pressions de la part de la vieille garde de son parti pour partir à la retraite. En signalant son intention de rester au sein du parti, il avait dit être « écœuré de [se] faire traiter de corrompu » et vouloir « faire partie de la solution ».

Le Devoir

## CHRONIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

continuent à parler d'affaires policières comme s'ils les couvraient encore au quotidien.

Après avoir chacun consacré plus de 30 ans de leur vie à l'enquête journalistique et à la couverture des affaires judiciaires, les deux reporters ont décidé de réaliser un projet inspiré d'un livre photographique sur la mafia sicilienne que M. Cédilot a découvert lors d'un voyage à New York il y a des dizaines d'années. Dès son retour dans la salle de rédaction de *La Presse*, le chroniqueur s'était exprimé de le montrer à son grand ami.

« J'avais acheté ça à 1,95 \$, je trouvais que c'était tellement bien fait que j'ai dit à André qu'il faudrait qu'un jour on fasse nous aussi un livre photo pour illustrer le crime organisé à Montréal », raconte-t-il.

Pour ce nouvel ouvrage, paru mercredi, les auteurs du livre à succès *Mafia inc.* ont puisé dans les informations de leurs sources confidentielles et épluché des rapports de police pour remonter jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle avec Tony Frank, le premier chef de la pègre québécoise. Constitué aux deux tiers d'images d'archives, le récit avance chronologiquement à travers des thèmes, tels que la prohibition, les années Cotroni, la guerre des motards, jusqu'à, tout récemment la commission Charbonneau. Les deux journalistes veulent que les Québécois mettent des visages sur les événements marquants du crime organisé.

« Les gens pourraient croire qu'un livre photo, ça se fait les deux doigts dans le nez, mais au contraire. C'est beaucoup de travail », confie André Noël.

Les journalistes ont été aidés de deux chercheurs pour entre autres fouiller dans les archives d'*Allô police*, l'hebdomadaire québécois qui s'est spécialisé dans la couverture de faits divers de 1953 à 2003. « On a passé des jours dans leurs archives. Elles étaient tellement à l'envers que c'est un exploit, ce qu'on a réussi à y trouver », confie André Cédilot, qui mentionne avoir également déniché des images dans sa collection personnelle.

## Images sanglantes et éloquentes

Les deux retraités n'ont pas hésité à publier des photos sanglantes. Nombreuses sont celles qui montrent un cadavre criblé de balles et des scènes de crime aussi lugubres que fascinantes.

« Le monde du crime organisé est marqué de violence, elle est omniprésente, tout comme la corruption l'est, alors on ne peut pas cacher ça », explique André Cédilot.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Arrestation en novembre 2006 de Nick Rizzuto, patriarche de la mafia italienne à Montréal. L'homme est mort quatre ans plus tard, à l'âge de 86 ans, victime d'un tireur embusqué à l'extérieur de son domicile.

Les deux hommes n'ont pas voulu censurer la réalité qui incombe au monde interlope. Un chapitre du livre est d'ailleurs consacré aux vedettes qui ont « tourbillonné autour des gangsters ». Parmi elle, la chanteuse Ginette Reno, qui a offert une performance en août 2000 au mariage de René « Balloune » Charlebois au domaine du Hells Angels Maurice « Mom » Boucher.

Les auteurs estiment que les Québécois sont en droit de connaître les ramifications du crime organisé.

« La force du crime organisée, c'est qu'il sait s'adapter. On l'a vu dans les années 1920 lors de la prohibition, le Québec est devenu un des plus grands fournisseurs en alcool. La fin de la prohibition ne les a jamais empêchés de continuer leurs activités », rappelle André Noël.

Selon lui, le crime organisé surveille justement de près la légalisation de la marijuana qui entrera en vigueur l'an prochain.

« Soyez certains qu'ils vont s'adapter. Ce qu'ils attendent, c'est que le gouvernement présente les règles exactes, notamment sur le taux de THC dans la marijuana. Dès qu'ils connaîtront les règles gouvernementales, ils vont s'assurer de combler les lacunes du gouvernement », prévient André Cédilot.

Le duo expose également des événements jusqu'aujourd'hui ignorés du public. Dans leur section dédiée aux années Cotroni, ils font notamment référence à la guerre du fromage au début des années 1960 à Montréal.

« Une guerre qui se mène à coups de bâton, d'acide sulfurique et d'incendies », écrivent-ils. Grâce à des rapports de police qu'ils ont obtenus, ils rapportent que le 30 mai 1963, l'homme d'affaires Emmanuel (« Lino ») Saputo et son chauffeur ont été tabassés par le mafieux Paolo Violi.

Il s'agit d'un événement qui a marqué l'histoire de la mafia à Montréal.

Ils racontent que tout au long de l'année 1963, les fromagers se font la guerre. Les anciens journalistes soulignent que selon les rapports officiels, Lino Saputo a expliqué aux policiers qu'il faisait trop noir dans la cave pour reconnaître ses assaillants. D'ailleurs, ils indiquent qu'en 1975, l'homme d'affaires avait été convoqué devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, mais que son témoignage s'est fait à huis clos, si bien qu'il est jusqu'à aujourd'hui secret.

Les anciens journalistes terminent leur livre avec la plus récente commission d'enquête, la commission Charbonneau, qui a permis de révéler qu'un club fermé d'entreprises se partageait les contrats de travaux publics.

« Le gouvernement ne fait pas grand-chose pour tenir le crime organisé à l'écart, on l'a vu dans l'industrie de la construction. Oui, il y a eu la commission Charbonneau, mais aucune des recommandations concernant le crime organisé n'a été appliquée », regrette André Noël, qui a été enquêteur et rédacteur à la Commission.

Les frappes policières des années 2000 chez les Hells Angels, dans les gangs de rue et dans la mafia ont peut-être ralenti leurs activités, mais les groupes criminels se relèveront, assurent les journalistes.

« La relève se prépare et la réalité, c'est qu'en ce moment, la priorité des policiers, ce n'est pas le crime organisé, c'est le terrorisme », conclut André Cédilot.

Le Devoir

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com